

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize juillet deux-mil vingt et un s'est réuni à la Mairie le vingt et un juillet deux-mil vingt et un à vingt heures, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur MORANCAIS Alain, Maire,

Etaient présents (P) – Absents (A) – Excusés (E)- Représentés (R)

Alain MORANCAIS	P	Jean-Philippe RENAUDIN	P
Annie MENOUE	P	Christel MENARD	P
Sébastien HURTELOUP	R	Christophe REID	P
Odile BOULIDARD	P	Stéphane HAMARD	R
Béatrice RAGOT	P	Katy RICHARD	P
Gwénaëlle METIVIER	A	Hélène LEROY	P
Clément LEROUX	P		

Pouvoirs : Messieurs HAMARD Stéphane pouvoir à Madame RICHARD Katy, HURTELOUP Sébastien à Monsieur MORANCAIS.

Absents non excusés : Madame METIVIER Gwénaëlle

Secrétaire de séance : Monsieur LEROUX Clément

-
- Ouverture de la séance à 20h00 suivi par l'appel des membres du conseil municipal.
 - Approbation du compte rendu précédent à l'unanimité.
 - Arrivée de Madame LEROY Hélène à 20h25
 - Départ de Madame MENARD Christel à 22h05

1) Aménagement centre bourg :

Monsieur le Maire indique que suite au dossier de DETR, la commune percevra une subvention à hauteur de 40% pour un coût de projet estimé à 55 000€ incluant le parking, l'abri, les tables, les jeux, le chemin et la place principale.

Avec la convention fond de relance par le département, le dossier aménagement du centre bourg percevra 67 % de subvention. Une demande de CRTE régionale est également effectuée qui viendra s'ajouter à ce taux de pourcentage.

La communauté de commune se charge de faire l'appel d'offre pour les travaux de la place principale, une fois les devis reçus, le conseil municipal devra délibérer pour le choix d'une entreprise.

La terre végétale du chemin à extraire doit être utilisée pour terminer le mur de soutènement et l'engazonnement au pied de l'église.

Monsieur RENAUDIN demande pourquoi l'entreprise CHAIGNEAU de Vaas n'a pas été consultée.

Devis pour la réalisation de l'aménagement du parking cimetière et de l'allée :

- BARDET : 20 465,76 € TTC

- SAVATTIER TP : 22 068,48 € TTC
- CISSÉ : 22 580,64 € TTC

Monsieur le Maire propose au vote le moins disant soit l'entreprise BARDET, le conseil municipal approuve à 7 voix pour et 5 abstentions.

Il sera revu avec l'entreprise le tracé exact du chemin, les travaux sont prévus pour l'automne avec la plantation d'une haie également.

Pour la place principale un débat s'ouvre sur le goudronnage. Mesdames LEROY Hélène et MENARD Christel demandent un revêtement moins absorbant de chaleur, plus ressemblant à celui existant sur l'espace Suzanne Fleuriot Martinière.

2) Association « Pour la protection de l'Environnement de la Vallée du Loir et Bercé » :

Pour donner suite au mail de l'association Monsieur le Maire propose de les recevoir au prochain conseil municipal avec 30 minutes de présentation et 15 minutes d'échange en début de conseil.

3) Commission aménagement du bourg :

La commission aménagement du centre bourg s'est réunie le 30 juin et propose la mise en place d'une boîte à dons. Les habitants pourront déposer des objets fonctionnels pour une seconde vie.

Madame RICHARD Katy alerte sur le fait que cela ne doit pas devenir une déchetterie. Cela nécessite une vigilance des agents et des conseillers municipaux afin d'éviter tout débordement.

Il est envisagé d'utiliser le garage attenant au presbytère avec une ouverture limitée et d'installer des armoires à l'intérieur afin de maintenir le lieu propre. La boîte à livres serait également rapprochée de cet endroit. Il y aura également un règlement d'affiché.

Un rassemblement est prévu pour ces travaux le week-end du 21 et 22 août.

4) Projet LEHOUX :

Monsieur LEHOUX a été recontacté, pour l'instant il se laisse du temps pour réfléchir à l'emplacement proposé. La commune est toujours disposée à l'accueillir.

5) Questions et informations diverses :

- Travaux voirie Communauté de Communes : Les rechargements d'enrobés ont été effectués et suivront des travaux de bicouches. (Le Teunier, La Petite Barre, La Bretonnière, l'Épau).
- Monsieur RENAUDIN Jean-Philippe fait remarquer l'oubli du pavoisement pour le 14 juillet et de l'état dégradé des drapeaux de la façade mairie.
- Travaux ancienne école : La clôture commandée par la mairie ne convient pas aux nouveaux propriétaires, il n'est pas possible de la changer.
- Le sénateur Monsieur VOGEL se déplace à la mairie vendredi 3 septembre à 8h30.
- Festival association Lavernat Jeunes : Concert prévu le 11 septembre suivant les conditions sanitaires en vigueur. La commune prêtera les tables bancs et estrades.
- Invitation pour le centre social lors du conseil municipal du 6 octobre.
- La séance est levée à 22h40
- Prochains conseils municipaux : les mercredis 8 septembre et 6 octobre.